



## Délibération du conseil d'administration n°2017/06/034

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, et son règlement intérieur modifié le 02 décembre 2016,

Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 48 membres étaient présents ou représentés sur les 80 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

### Le Conseil d'Administration dans sa séance du 23 juin 2017

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 44 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 4 abstentions

### DECIDE

Par la présente délibération, le Conseil d'Administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve les modifications de tarifs des cours de de FLE/LVE 2017-2018 (cf. document joint à la présente délibération).

Toulouse, le 27 juin 2017

Le Président

Philippe RAIMBAULT

Délib° 2017-06-034 (PJ) du CA de l'UFTMiP du 23 juin 2017



## DREI - SERVICE FLE / LVE

### Tarifs cours de langues 2017/2018

Module FLE/LVE 25h (étudiant en mobilité, doctorant, enseignant-chercheur)	50 €
Module supplémentaire 25h : Etudiants en mobilité peuvent prendre 1 module à 50 €, Doctorants et enseignants-chercheurs 2 modules à 50 €	150 €
Module Anglais personnel administratif 25h	150 €
25h de cours, cafés de langues, 1 atelier, 1 excursion	200 €
25h de cours, cafés de langues et 1 atelier	120 €
25h de cours, 1 excursion	120 €
25h de cours	40 €
Anglais ou espagnol par téléphone (cours individuel, module de 4h, 12 séances de 20 min)	300 €
Cours sous convention (cours sur demande spécifique) par heure	90 €
Cours intensif (7h/jours pendant 3 jours) pour doctorants en fin de thèse	25 €/jour
<b>Rémunération auto-entrepreneurs</b>	
Rémunération une heure d'auto-entrepreneur couvrant leurs charges	53 €